

Aucune faveur à attendre de la part de l'intendant Maillart
Challan de Belval à Turgot, le 18 octobre 1772

Un document des Archives Nationales. Fonds Turgot, 745AP/53. Dossier 2.

Par le vaisseau l'*Indien*, à l'Isle de France, le 18 octobre 1772

Monsieur,

Ce que vous aviez prévu est arrivé. Le départ de M. Poivre me réduit à l'état de misère le plus accablant, privé de ma place, privé de celle de sous-commissaire que M. de Boynes avait bien voulu consentir de me faire avoir, je le suis de tout espoir pour l'avenir si l'autorité supérieure ne parle pas.

M. Maillart est arrivé ici avec une prévention établie dès Cayenne, nourrie et entretenue à Versailles sans doute par MM. de Laroque et Beudet, à Paris, à Lorient et dans cette île par les amis de M. Dumas.

Dès l'arrivée de M. Maillart, M. Poivre me présenta à lui. Son début m'annonça que je n'avais rien à attendre de lui, je vais vous rendre sa conversation et vous en jugerez.

Je me rendis dans le cabinet de M. Maillart après avoir été appelé par M. Poivre qui était seul avec lui. Après ma révérence je lui demandai ses bontés.

Monsieur, me dit M. Maillart, je vais vous parler avec franchise, tel est mon usage. Je ne suis point contre vous, je ne le suis pas non plus en votre faveur. A Cayenne on m'a dit beaucoup de mal de vous et beaucoup de bien de M. de Montucla, pourquoi cette différence ? A Versailles je n'ai trouvé personne qui ne m'ait également dit beaucoup de mal à votre sujet, il en a été de même à Paris et à mon passage à Lorient.

Je lui répondis que tout ce mal débité contre moi était certainement bien malheureux, si surtout il avait pu y ajouter foi, mais que comme il s'annonçait n'avoir aucune prévention je me flattais qu'il voudrait bien me permettre de détruire tous les doutes qu'il pourrait avoir sur mon compte et de le mettre en état de me juger, qu'au reste le témoignage de M. Poivre qui ne pouvait en aucune manière lui être suspect deviendrait pour moi l'objet de ma propre tranquillité.

Peu de jours après, je remis à M. Maillart le mémoire dont j'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint la copie. Il me reçut très froidement et me demanda qu'est-ce que je voulais qu'il fit de ce mémoire. Monsieur, lui dis-je, je vous le remets pour que vous ayez la bonté d'en prendre lecture lorsque vos moments vous le permettront, c'est ma confession générale que je vous fais, et comme je désire être jugé par vous-même, je vous supplie d'en prendre lecture ; je me flatte que les vérités qu'il contient me rendront à votre estime, et que les déclamations qui vous ont été faites contre moi s'évanouiront d'elles-mêmes lorsque vous vous serez assuré auprès de M. Poivre à qui je viens de faire voir ce mémoire avant de vous le remettre, qu'il est dans la plus exacte vérité.

Pourquoi, me dit-il, Monsieur, voulez-vous que je sois votre juge, n'est-ce pas assez que malgré tout ce qui m'a été dit contre vous je vous laisse tranquille ? J'aperçois, ajouta-t-il, dans votre mémoire que vous me parlez de M. de Chanvalon, qu'ai-je besoin d'examiner ce qui s'est passé à Cayenne ? Lorsque j'ai été nommé ordonnateur dans cette colonie, je n'ai jamais voulu prendre la moindre connaissance des affaires qui ont concerné MM. Turgot et de Chanvalon, et on peut s'assurer aux Bureaux de la Marine si j'ai jamais dans ma correspondance fait mention de l'un ou de l'autre de ces administrateurs. J'ignore entièrement ce qui s'est passé entre eux et je n'ai jamais voulu le savoir. Au reste le fils de M. de Chanvalon est ici, et je suis dans la disposition de lui rendre tous les services qui dépendront de moi.

Monsieur, lui dis-je, ce sera très bien fait, cet acte de générosité m'annonce toute la justice dont vous êtes doué, et je me réfère à la prière que je viens de vous faire de lire le mémoire que j'ai l'honneur de vous présenter. Monsieur, me répondit M. Maillart, et d'un ton fort extraordinaire, croyez-vous que votre travail à l'Isle de France soit tellement utile que sans vous la colonie serait sans ressource ? Si je pouvais le prévoir je ne balancerais pas à vous employer au service du Roi, je voudrais même que vous sollicitassiez ma place, je vous avoue que je vous la céderais avec grand plaisir. Monsieur, lui répondis-je, je ne sais pas trop ce que je dois penser de ce que vous me faites l'honneur de me dire, c'est en quelque sorte m'annoncer une disgrâce sans retour. Je laisse à votre équité le soin de mon sort, tel qu'il soit je n'en murmurerai jamais, j'espère que le temps et l'expérience vous prouveront que je suis très malheureux et que la bonté de votre cœur ne souffrira pas que je reste dans l'abandon. Je lui fis ma révérence et me retirai.

Vous jugez bien, Monsieur, qu'une pareille réception m'a fait perdre tout espoir du côté de cet intendant, et qu'il est arrivé ici avec la disposition de ne m'être d'aucune utilité, trop heureux même si après le départ de M. Poivre je ne deviens pas sa victime.

J'ai rendu compte à M. Poivre de cette agréable conversation, il en a été pénétré. Il a vu depuis M. Maillart, il a fait tout ce qui a été en son pouvoir pour l'engager à me donner de l'emploi, mais quelque témoignage qu'il lui ait rendu sur mon compte, quelques instances qu'il lui ait faites, il n'a pu rien gagner sur lui, il s'est borné à l'assurer qu'il était très persuadé que tout le mal qu'on lui a dit de moi était faux, qu'il n'avait aucun espèce de prévention, mais qu'il était contraire aux principes d'une bonne administration d'employer au service du Roi un homme dont on lui a dit tant de mal quoiqu'il fut persuadé du contraire, qu'il sentait combien cela était malheureux, mais qu'en m'employant ce serait le compromettre.

Enfin Monsieur, dans cet état d'abandon, sans ressource, sans fortune, sans appui, je n'ai trouvé d'assistance qu'auprès de quelques amis qui m'ont facilité les moyens d'acheter une petite habitation sur laquelle je vais me confiner jusqu'à ce que j'aie reçu des nouvelles de France après l'arrivée de M. Poivre qui, à ce que j'espère, de concert avec vous et mes autres protecteurs, obtiendra de M. de Boynes le brevet de sous-commissaire que ce digne et respectable intendant avait déjà demandé pour moi.

Lorsque j'ai vu que les démarches de M. Poivre devenaient inutiles, je lui ai remis une copie écrite à mi-marge du mémoire que j'ai l'honneur de vous envoyer, sur laquelle M. Poivre a écrit de sa main et signé les notes que vous y verrez. J'envoie à M. de Chatellus [ou Chatellux] ce mémoire en original, avec une lettre qui l'accompagne dont je joins ici la copie. Je laisse à M. de Chatellus de remettre cette lettre avec le mémoire à M. De Boynes s'il le juge convenable, et je ne dois espérer d'être placé sous-commissaire qu'autant que M. De Boynes le mandera expressément à M. Maillart en lui envoyant le brevet. Je compte, Monsieur, que vous aurez la bonté d'agir vivement, car ne croyez pas que l'acquisition que je viens de faire d'une habitation avec des fonds d'emprunt puisse jamais m'assurer un sort. Quant à M. de Ternay, je ne peux que me louer de la manière très honnête avec laquelle il m'a reçu. Je n'ai pas cru devoir me plaindre des refus de M. Maillart de m'obliger, parce que j'ai craint que M. Maillart ne regardât cette démarche comme un projet de compromettre son autorité. J'ai mieux aimé garder le tout et patienter jusqu'à la réception de votre réponse. D'ailleurs M. de Ternay dans sa partie ne peut m'être d'aucune utilité directement, tout dépendait de M. Maillart.

J'aurai l'honneur de vous envoyer du cristal de Madagascar lorsque j'aurai pu m'en procurer des morceaux dignes de vous être présentés, ma position actuelle ne m'en rend pas les moyens aussi faciles que durant l'administration de M. Poivre. M. Poivre emporte avec lui une collection considérable d'histoire naturelle, et, entre autres choses, de beaux morceaux de cristal. Ne craignez pas de lui en demander, car il destine presque le tout à être distribué à ses amis.

Je suis avec respect,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant
serviteur.

Challan de Belleval

[¹] Je ne puis m'empêcher, Monsieur, de vous dire que M. Poivre dans ma qualité de petit colon a voulu me sauver le désagrément d'être enrôlé dans la Milice nationale, que pour cet effet il a proposé à M. Maillart de me donner une commission de notaire dans mon quartier nommé Flacq, commission qui dépend absolument de M. Maillart. Il a eu la constance de la lui refuser, et lui a donné pour puérile raison qu'il craignait qu'ayant autant d'ennemis que j'en ai dans l'île, le Conseil ne s'opposa à ma nomination, tandis qu'il n'y a pas un de MM. les conseillers qui ne m'ait fortement engagé de faire solliciter cette place par M. Poivre. Cette dernière faveur qui lui a été demandée avant son départ lui a été refusée comme toutes les autres. Jugez de son intérêt pour tout ce qui pourra me concerner.

* * *

¹ Ajout perpendiculaire en marge de la lettre.